



Montagny, le 27 avril 2026

**Préavis n° 36/26 – sur les comptes  
de l'année 2025**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes et du Règlement sur la comptabilité des communes, la Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur les comptes de l'année 2025 et, de soumettre à votre approbation les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2025.

Les comptes 2025 ont été révisés par la fiduciaire, Fiduconsult Fidyver SA, en date du 4 mai 2026. Le rapport de révision reçu, atteste de leur conformité aux exigences légales, en particulier à celles relatives à la comptabilité des communes. Un exemplaire dudit rapport est disponible pour consultation auprès de l'administration communale, tandis qu'un autre exemplaire a été transmis à la Commission de gestion, dans le cadre de ses travaux.

À la suite de la démission de Mme Nicole Guye, boursière, intervenue à la fin du mois de novembre 2025, l'adjointe boursière, Mme Erika Cudendet, a assuré la responsabilité du bouclage des comptes 2025. Afin de garantir la qualité et la rigueur des aspects techniques, la Municipalité a également fait appel à un consultant externe, qui a accompagné les étapes clés du processus. Dans ce contexte, et à la demande du Municipal en charge des finances, une analyse financière de l'exercice 2025 a été réalisée. Celle-ci vise à poser un état des lieux utile en vue de la prochaine législature. Cette dernière est jointe au présent préavis.

Ce bouclage présente, par ailleurs, la particularité d'être le dernier établi selon le modèle comptable MCH1. Dans cette perspective, la bourse a pris plusieurs mesures destinées à faciliter la transition vers le modèle MCH2 dès les comptes 2026. Parmi celles-ci figurent, notamment, une répartition plus détaillée des charges salariales et des assurances sociales par prestations, permettant d'améliorer la lisibilité et la comparabilité des comptes à l'avenir.

Enfin, une nouvelle présentation des comptes a été mise en place. Elle sera désormais utilisée de manière pérenne pour les exercices futurs.

Toutefois, nous complétons ces informations sur les points suivants :

<u>N°de comptes</u>	<u>Désignation</u>	<u>Commentaires</u>
102.390.00	Municipalité - Répartition des charges salariales	AVS et charges sociales sur les prestations versées aux Municipaux.
110.301.11	Traitements, vacances pers. fixes	Le budget 2025 a été validé avant que la Municipalité ait décidé de garder, Mme Erika Cuendet. De ce fait, son salaire n'a pas été budgétisé.

111.317.00	Frais réceptions et manifestations	Deux repas du personnel avec la Municipalité CHF 2'230.00 ; repas du Conseil CHF 1'405.60 ; achat de verres CHF 3'147.01 ; tournoi de pétanque CHF 1'259.62 ; fête de la musique CHF 3'538.67 ; nouveaux habitants CHF 1'173.75.
111.318.11	Honoraires et prestation de services	Remplacement de la Secrétaire municipale CHF 7'416.25 ; honoraires d'avocats (droit du travail) CHF 10'387.35 ; recherche de personnel CHF 1'351.25.
310.314.20	Entretien des terrains	Travaux de récupération d'eau sur le Chemin bétonné au lieu-dit « La Combe » CHF 7'506.25, non budgété.
350.312.10	Eau Grande salle	Des relevés des compteurs d'eau des bâtiments communaux ont été effectués. Cela a permis la ventilation des frais d'eau par bâtiment.
350.314.10	Entretien Grande Salle	Armoire métallique et cloison grillagée CHF 8'748.60.
355.314.10	Entretien Villa communale	Changement du circulateur, moteur de vanne et vanne 3 voies CHF 2'288.25 ; changement de frigo CHF 2'120.00.
440.314.50	Entretien parc et cimetière	Réparation sol souple de la place de jeux CHF 2'594.40.

### Conclusions

Selon le référentiel MCH2, il n'est plus possible d'avoir un fonds global « travaux futurs ». Il est impératif que la création d'un fonds soit en lien avec un investissement précis.

De ce fait, le fonds de réserve 2820.14 « Invest./travaux/achats divers » a été dissout.

Le montant de CHF 285'050.19 a été porté au compte 2820.29 « Rénovation du Temple ».

Le résultat avant amortissements du patrimoine administratif et attribution aux fonds de réserve se montait à CHF 284'706.64 :

- o affectation de CHF 43'653.76 comme amortissements sur le patrimoine administratif,
- o attribution de CHF 4'408.79 aux financements spéciaux (Eau),
- o attribution de CHF 230'000.00 au compte 2820.29 « Rénovation du Temple ».

Vu ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Montagny

- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- vu le préavis de la Municipalité,
- oui le rapport de la Commission,

décide

Article 1 d'adopter les comptes communaux 2025 tels que présentés.

Ainsi approuvé par la Municipalité en date du 11 mai 2026 pour être soumis à la Commission de gestion et au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  La Secrétaire : 

F. R. Rohner  D. Humblet

Annexes : - comptes de fonctionnement et bilan 2025  
- rapport d'analyse des comptes 2025 établi par M. Jean-Michel Brandt